



I) Distribution de masques



Dans la perspective d'une reprise progressive de l'activité à partir du 11 mai, la Municipalité de Lunéville, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes de Lunéville à Baccarat ont décidé d'offrir 2 masques en textile lavable aux normes de sécurité NF à chaque Lunévillois.

Les fournisseurs très sollicités sont obligés d'étaler les livraisons.

La distribution sera organisée sans perdre de vue la nécessité de contrôler et d'éviter les files d'attente.

II) Commerce / Marché

Durant le confinement, la Ville de Lunéville aide ses commerçants

Dans un premier temps, en accord avec les services de l'Etat, la municipalité a maintenu le traditionnel marché du mardi, jeudi et samedi, Place Léopold.

Dans un second temps, la Ville a encouragé les commerces alimentaires à faire du drive et des livraisons à domicile et a publié la liste des commerçants qui s'engageaient dans cette voie.

Cette semaine, nous avons pu obtenir de la Préfecture l'autorisation pour tous les commerces non alimentaires du centre-ville d'alléger le confinement. Dorénavant, tout commerce ayant la faculté de vendre en ligne peut proposer à sa clientèle de retirer ses achats en pied de magasin dans le respect des gestes barrières les mardi, jeudi et samedi matin, jours de marché.

La liste des commerces inscrits dans la démarche est mise à jour.

> <https://wp.me/pb7B3w-1xE>



**SOUTENIR
L'ACTIVITÉ EN
CENTRE-VILLE**



Au Pain qui Chante

37 avenue de Gerbéviller
03 83 74 09 38

délai de 48h entre commande
et livraison. possibilité de livrer
une baguette si regroupement



Boucherie du Château

52, rue d'Alsace
09 81 90 99 35



Burduche Olivier

12, rue du Général Leclerc
03 83 89 09 45

Livraison sur commande
les après-midis



Grains d'Arôme

7, rue Banaudon
03 83 73 02 02



Audry

16, rue de Lorraine
03 83 74 05 63



Bel éclat (Jeff de Bruges)

25, rue Banaudon
Tél : 03 83 77 45 34



Poissonnerie Normandises

06 82 74 03 98



Chez Dédé

06 38 47 17 88



G des fromages

06 73 53 90 79



Boucherie Charuet

0617493436



Bluntzer

17, rue de Viller
03 83 73 05 66

uniquement Boffrand et Ménéil



Boulangerie Au Coin du Four

13, rue du Général Leclerc
03 83 89 40 19

Livraison possible en partenariat
avec O Saveurs des Terroirs



O Saveurs des Terroirs

9, rue du Général Leclerc
03 83 77 43 20

Livraison possible
avec Au Coin du Four



Malgras Pascal

12 avenue du 2ème BCP
03 83 73 92 54

Livraison possible
50 cts par livraison (plat du jour)



Guillem Christophe

21, avenue du Général de Gaulle
03 83 73 29 94



Primeurs de l'Est

25, faubourg de Ménéil
03 83 73 17 90



Sarl Bottichio

06 08 93 27 69



Jon'bio & Nico

06 09 74 11 29



Crémerie chez Greg

07 82 24 51 13



Animal shopper

90 rue d'Alsace
0616244653



CADOCHIC

16, rue Carnot
06 88 58 19 92
Contact via Facebook

COCCINELLE

15, rue Carnot
06 32 37 92 88
figurines-andco.fr

COUP DE CŒUR

19, bis rue du G^{al} Leclerc
03 83 73 09 05
Contact via Facebook



OPTICIEN KRYS

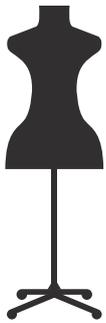
19, rue Banaudon
03 83 73 05 51
Uniquement par
téléphone et pour
les urgences ou
commandes en cours

OPTIC CHIC

6, rue Carnot
06 84 15 78 62
Uniquement par
téléphone et pour les
urgences

OPTICIEN THILL

42, rue Banaudon
03 83 74 52 51



ATHANASE

4, Place Léopold
06 89 95 01 44
Contact via Facebook

ETCETERA

29, rue Banaudon
0383754234
Contact via Facebook

EVIDENCE

12, Place Léopold
0383899916
Contact via Facebook

FROU-FROU

36, rue Gambetta
0355062793
Contact via Facebook

MOD'ADDICT

9, rue du G^{al} Leclerc
03 54 47 93 31
Contact via Facebook



PLACE DES FILLES

30, rue Banaudon
0665163632
Contact via Facebook



BRIN DE BEAUTÉ

36, rue d'Alsace
03 83 73 18 76
Contact via Facebook



AU BOUT DES FILS

52, rue Gambetta
03 83 72 23 86
figurines-andco.fr
Contact via Facebook

COCCIFIL

14, rue G^{al} Leclerc
03 83 89 28 66
Contact via Facebook et
Instagram



DIET PLUS

8, bis rue Carnot
06 75 52 40 58
Contact via Facebook



AROMACLOP

3, rue du G^{al} Leclerc
Contact via Facebook
ouverture lundi et jeudi
14h-17h samedi 9h-13h

III) École

Aujourd'hui est annoncée la reprise de l'activité scolaire pour le 11 mai 2020. A ce stade, nous ne connaissons pas avec précision les conditions de cette reprise.

Dans ce contexte, nous nous organisons au mieux pour commander le matériel nécessaire pour assurer la sécurité sanitaire des écoliers et du personnel.

Ces mesures sont prises dès maintenant dans l'attente des consignes gouvernementales



IV) Attestation de déplacement

Pour rappel, les déplacements sur l'ensemble du territoire doivent être réduits au maximum.

Néanmoins, des déplacements dérogatoires sont autorisés. Dans ce cas, une attestation de déplacement dérogatoire est nécessaire.

Vous pouvez la télécharger sur le site du gouvernement www.gouvernement.fr

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE
En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),
Mme/M. :
Né(e) le :
À :
Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisés sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés².
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :
Le : à h
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
² À utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.



V) Ouverture cimetière

Pour faciliter le recueillement des familles, la Municipalité a décidé la réouverture du cimetière dès le 27 avril prochain du lundi au vendredi de 13h30 à 19h00.

Les personnes qui se rendent au cimetière doivent respecter les gestes « barrière ». Les rassemblements de familles ne seront pas autorisés. Seule la cellule familiale, composée des personnes regroupées dans un même domicile, peut s'y rendre ensemble.

Sur l'attestation dérogatoire de sortie, il convient de cocher la case « déplacements brefs » :

<input type="checkbox"/>	Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
--------------------------	--



CIMETIÈRE
03 83 74 37 69

VI) Nettoyement des rues

Les agents de propreté du service voirie sont en action pour assurer leurs missions habituelles, à savoir le nettoyage des rues et des trottoirs, le désherbage, ou encore le prélèvement des poubelles publiques.

Après échange entre le Président de la CCTLB et le Maire, la collecte des sacs jaunes de tri est rétablie chaque semaine aux jours habituels.

Autre bonne nouvelle, la déchetterie va bientôt ouvrir de nouveau.



VII) Point COVID 19

Lundi 20 avril, 22 malades COVID étaient hospitalisés. Ce vendredi 24 avril, 16 personnes sont hospitalisées, dont 9 le sont depuis plus de 10 jours.

Cette évolution favorable est le fruit de l'effort de tous.

La situation s'améliore car les mesures barrières sont respectées par la grande majorité des Lunévillois.